



ACCUEIL D'UN CHIEN D'ELEVAGE

Par notre programme d'élevage, nous n'essayons pas seulement de maintenir, mais d'améliorer continuellement la qualité de nos chiens. Nous avons un certain nombre de chiens d'élevage, lices et étalons, qui vivent en famille d'accueil et qui viennent à l'école pour les besoins de la saillie, et pour la mise bas pour la lisse. La demande croissante pour des chiens guides, et la mise à la retraite des sujets âgés nous amène à compléter régulièrement le nombre de nos reproducteurs. Ils proviennent en partie de notre propre élevage, et en partie sont choisis dans des élevages sérieux et expérimentés.

En accueillant un chien d'élevage, vous soutenez notre Fondation activement. Merci de tout cœur de votre engagement pour une noble cause !

CONDITIONS POUR L'ACCUEIL D'UN CHIEN D'ELEVAGE

- Tous les membres de la famille doivent avoir envie de vivre avec un chien à long terme..
- La personne responsable du chien ne doit pas travailler en dehors de la maison ou doit pouvoir le prendre avec elle au travail. (Le chien ne doit pas rester seul plus de 3 heures par jour seul à la maison.)
- Autorisation de la gérance d'immeuble d'avoir un chien.
- Un jardin n'est pas indispensable mais doit, le cas échéant, **être solidement clôturé**.
- Etre prêt à consacrer au moins deux heures et demie par jour au chien pour les promenades, jeux et soins.
- Etre domicilié dans un rayon de 40 km autour de notre Ecole.

MODALITES

- Le placement du chien est gratuit.
- La nourriture est mise à disposition par la Fondation.
- Les frais vétérinaires courants (vaccins, vermifuges, produit antiparasitaire, etc.) sont à la charge du détenteur. Toutefois, le détenteur peut se faire rembourser, sur présentation des factures, les frais dépassant le montant forfaitaire fixé par la Fondation.
- Le chien reste propriété de la Fondation qui se réserve le droit de lui rendre visite et de le reprendre en tout temps.
- Le détenteur d'une chienne d'élevage a l'obligation d'annoncer les chaleurs de la chienne à la Fondation, afin que cette dernière puisse organiser la saillie en temps voulu. La saillie a lieu à l'école. La mise bas a lieu également à l'école, et la chienne reste avec ses chiots jusqu'au sevrage complet, à savoir pendant deux mois et demi. Ensuite, la chienne retourne dans sa famille d'accueil.
- Le détenteur d'un étalon le met à disposition de la Fondation à chaque fois qu'elle le demande. En général, le chien reste à l'école pendant 3 à 6 jours au maximum pour assurer la fécondation de la chienne. Ensuite, il retourne dans sa famille d'accueil.
- Etre disponible pour faire les trajets à notre demande (pour la saillie, la mise bas, chez le vétérinaire).
- Le chien peut être prêté à tout moment à une autre école pour chiens guides membre du European Breeding Network, ceci pour une durée de deux à six mois.
- Si le détenteur désire mettre le chien en pension, il le fera à ses frais, dans un chenil recommandé par la Fondation.